



Comment appliquer les Règles de Rotterdam

Quelles implications pratiques pour les assureurs, les P & I, les armateurs, les chargeurs et les commissionnaires ?

Philippe Delebecque, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne),
Membre du Groupe de Travail International sur les Règles de Rotterdam

Frank Sanford, Corporate Lawyer, MSC Mediterranean Shipping Company S.A., Geneva

Dr Alexander Von Ziegler, President, Swiss Association of Maritime Law, Partner, Schellenberg Wittmer, Zurich

Co-organisateur : Guillaume Loonis-Quélen, Président-fondateur, Union marine et maritime universelle

en collaboration avec :

ASSOCIATION SUISSE DE DROIT MARITIME

Groupement national du Comité Maritime International

VENDREDI 19 FÉVRIER 2010 - 9.00-12.45 - GENEVE, FOUR SEASONS HOTEL DES BERGUES



Les Règles de Rotterdam

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 2008, la Convention établit un régime juridique uniforme et moderne régissant les droits et obligations des chargeurs, transporteurs et destinataires en vertu d'un contrat de transport de porte à porte comprenant une étape maritime internationale. La Convention donne suite et fournit une alternative moderne aux conventions antérieures relatives au transport international de marchandises par mer, en particulier la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance (Bruxelles, 25 août 1924) ("les Règles de La Haye"), et ses Protocoles ("les Règles de La Haye-Visby"), et la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 31 mars 1978) ("les Règles de Hambourg"). Les Règles de Rotterdam constituent un cadre juridique qui tient compte des nombreuses nouveautés technologiques et commerciales qu'a connues le transport maritime depuis l'adoption de ces conventions, dont le développement de la conteneurisation, l'aspiration à un transport de porte à porte en vertu d'un contrat unique et le développement des documents électroniques de transport. La Convention fournit aux chargeurs et transporteurs un régime universel contraignant et équilibré à l'appui de l'exécution des contrats maritimes de transport où peuvent intervenir d'autres modes.

Programme

Genèse de la nouvelle Convention

- la livraison de la marchandise et les documents
- les règles de compétence et d'arbitrage

Structure et Principaux chapitres

Le point de vue des praticiens

- assureurs, P & I, armateurs, chargeurs, commissionnaires

Les principales avancées

- Rotterdam Rules et Hague Visby Rules
- Rotterdam Rules et Hamburg Rules

The plus and minus points for practical contracting and claims

Les points controversés

- la dimension multimodale du texte (art. 82 et 26)
- les règles de responsabilité (art. 17)
- l'étendue de la responsabilité (art. 13)
- la partie exécutante maritime (art. 18 / 19)
- la liberté contractuelle (clauses Flo - contrats de volume, cf. art. > 80)

The importance of the Rotterdam Rules for trade

- challenges of the application of the Rotterdam Rules



Intervenants

Philippe Delebecque

Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Philippe Delebecque enseigne le droit civil, le droit maritime, le droit aérien et des transports, le droit du commerce international. Le professeur Delebecque est Membre de l'Académie de Marine, Président de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris, Président de la Société Française de Droit Aérien et Spatial, Vice-Président de l'Association Française du Droit Maritime, Administrateur de l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes. Il est Expert auprès de la Banque Mondiale, auprès de l'Organisation Maritime Internationale, auprès du Conseil National des Transports et auprès du Ministère des Affaires Etrangères (CNUDCI – Droit des Transports). Le professeur Delebecque est membre du Groupe de Travail International sur les Règles de Rotterdam.

Frank Sanford

Frank Sanford is the Corporate Lawyer for MSC Mediterranean Shipping Company SA (MSC). His responsibilities include the terms and conditions of MSC's contracts of carriage (bill of lading, sea waybill, bespoke shipper's contracts, slot charters and vessel sharing agreements). He went to sea in 1975 and served on many different vessel types as a deck officer. He qualified as a solicitor in 1992 and became a partner in Richards Butler (now part of Reed Smith) in 1996. In 2003 he joined North of England P & I, specialising in P & I, before joining MSC in 2004 as the Corporate Lawyer, a new function within the company. He has a wide range of responsibilities from handling collisions to competition.

Dr Alexander Von Ziegler

Alexander von Ziegler is a partner in the Dispute Resolution Group in Zurich of Schellenberg Wittmer and he also heads the firm's Trade and Transport Group. He has specialized in all aspects of trade and transportation law, including maritime and aviation law. Alexander von Ziegler has served as Secretary General of the International Union of Marine Insurance (1992-1997) and Secretary General to the Comité Maritime International (1996-2003). He continues to hold posts in many national and international organizations. He also was a member of the Swiss delegation at UNCITRAL tasked with creating a new Transport Convention (Rotterdam Rules). He has authored numerous publications in his fields of specialization.

Guillaume Loonis-Quélen

Président-fondateur, Union marine et maritime universelle, Universal Marine and Maritime Union

Déroulement:

8h30 accueil et enregistrement des participants
9h introduction par le président de séance M. Loonis-Quélen
9h15-10h15 présentation du Professeur Delebecque en français
10h15-10h30 Pause-café
10h30-11h15 intervention de M. Sanford en anglais
11h15-12.00 intervention de M. von Ziegler en anglais
12.00-12.45 échange entre les trois intervenants suivi par les réponses aux questions des participants
12h45 Fin du séminaire.

Academy & Finance SA
16, rue Maunoir
CP 6069
1211 Genève 6
Tel: +41 (0) 22 849 0111
Fax: +41 (0) 22 849 0110
Email: info@academyfinance.ch
www.academyfinance.ch

Lieu

Four Seasons Hotel des Bergues,
33 quai des Bergues, 1201 Genève,
T: + 41 22 908 70 00

Comment s'inscrire:

par téléphone : +41 (0) 22 849 01 11

par fax: +41 (0) 22 849 01 10

par e-mail: info@academyfinance.ch

**par courrier: Academy & Finance SA,
CP 6069, CH-1211 Geneva 6**

Prix 395 CHF (+ TVA 7,6%)

Inscription et paiement

A la réception de votre inscription, Academy & Finance vous adressera un courrier de confirmation et une facture. Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par carte de crédit.

Comment appliquer les Règles de Rotterdam

VENDREDI 19 FÉVRIER 2010, 9.00-12.45 - GENEVE, FOUR SEASONS HOTEL DES BERGUES

OUI, je m'inscris au séminaire "Comment appliquer les Règles de Rotterdam"

Vous pouvez aussi vous inscrire par téléphone : + 41 (0)22 849 01 11

Nom et prénom.....

Fonction.....

Société.....

Adresse

.....

Code postal Ville..... Pays

Tél..... Fax

E-mail

Date Signature